

**2025-005**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 05****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

DÉCISIONS

BUDGÉTAIRES

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET :Affectation du résultat
2024

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS :** Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Emilie EVEILLECHIEN.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Charles REALES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'instruction M57 Abrégé, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2024.

Le Compte Administratif 2024 fait ressortir un excédent de clôture de fonctionnement de 345 805.05 €.

Compte tenu du déficit d'investissement de 61 252.88 €, il est nécessaire, conformément à la loi, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 61 252.88 € au 1068 en investissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☉ DÉCIDE d'affecter la somme de 61 252.88 € au R 1068 en investissement,
- ☉ DÉCIDE de reporter la somme de 284 552.17 € au R 002 en fonctionnement.
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Transmise au comptable public
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

CONVOCACTION C.M. :
04/02/2025**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M. :**
04/02/2025



LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

- ☉ 11 VOIX POUR
- ☉ 01 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
13/02/2025

Jean-Louis RIO

Charles REALES


Maire de BAGES




Secrétaire de séance

PAR PUBLICATION
LE : 13/02/2025

11024
Code INSEE

COMMUNE DE BAGES
Commune

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le 13/02/2025
ID : 011-211100243-20250211-DELIB2025005-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis RIO, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 345 805,05 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	115 898,96 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	229 906,09 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	345 805,05 €
D Solde d'exécution d'investissement	-61 252,88 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -61 252,88 €
AFFECTATION = C	=G+H 345 805,05 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	61 252,88 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	284 552,17 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Louis RIO, Maire, compte tenu de la transmission BAGES, le 13/02/2025 et de la publication le 13/02/2025.

A BAGES, le 11/02/2025.

